L'Etat EN BOURGOGNE

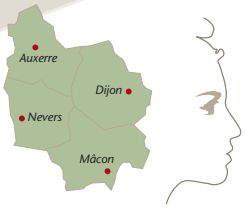

N°24 - AVRIL 2011

Avec la mise en place, il y a un an, des directions départementales interministérielles et la création des nouvelles directions régionales, la réforme de l'administration territoriale de l'État est désormais en marche.

De nouvelles équipes ont été constituées sous l'égide des préfets de département et des directeurs régionaux.

De nouveaux modes de relations entre le niveau régional de l'État et le niveau départemental ont été institués.

L'État se recentre sur ses missions prioritaires, regroupe ses services et rassemble ses compétences.

L'État est en mouvement pour s'adapter à l'évolution de la société, à la décentralisation et aux attentes des usagers.

La réforme de l'État en Bourgogne va se poursuivre en 2011 : l'effort portera sur la simplification administrative, le développement des processus de mutualisation et de rationalisation des achats, le dialogue social et l'accompagnement des agents de l'État fortement mobilisés pour réussir.

Anne BOQUET,
Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète de la Côte-d'Or

Dossier spécial

LA RGPP : UN AN APRÈS

Sommaire

L'insertion des travailleurs handicapés : une priorité de l'État p 2

Lutte contre les violences faites aux femmes p 2

Le dispositif Service Civique en Côte-d'Or p 3

Le Consortium nouveau est arrivé p 3

Surveiller la qualité de l'eau potable p 3

Un régime d'autorisation simplifiée pour les ICPE p 4

Agenda p 4

Arrivées, départs… p 4

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE

LETTRE D'INFORMATION DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE ET DES SERVICES DE L'ETAT

L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS : UNE PRIORITÉ DE L'ETAT

MOBILISER

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) 2011-2013 a été officiellement lancé en Bourgogne.

Le PRITH et ses déclinaisons locales organisent la cohérence et la complémentarité des interventions des différents acteurs intervenant en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Parmi ses axes prioritaires figurent la préparation et l'accès à l'emploi, la mobilisation des entreprises, le maintien dans l'emploi des salariés menacés de licenciement pour inaptitude ainsi que la sortie du milieu protégé.

Le PRITH Bourgogne doit devenir le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires.
Il est élaboré sur la base d'un diagnostic des besoins et d'objectifs partagés.
Son comité de pilotage réunit la DIRECCTE, l'AGEFIPH, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), les membres du Service Public de l'Emploi et ses partenaires (conseil régional, conseils généraux, MDPH).
Sont également associés les autres services de l'Etat (DRJSCS et DDPPCS ou DDCS pour assurer le lien avec l'accompagnement social), la CARSAT et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Si le niveau régional est réaffirmé afin de tenir compte de l'évolution territoriale de l'État et du rôle accru du conseil régional en matière de formation, les spécificités locales continueront à être prises en compte à travers une concertation animée par les unités territoriales de la DIRECCTE.
Parmi les premières actions mises en œuvre, citons la création d'un site internet, dont la mise en service est prévue avant la fin du premier semestre 2011, permettant l'accès aux informations utiles sur les obligations d'emploi des entreprises et les aides existantes et sur les dispositifs de droit commun et spécifiques dont les personnes handicapées peuvent bénéficier.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

AGIR

Depuis 2005, le Ministère en charge des violences faites aux femmes a lancé deux plans triennaux pour lutter contre ce phénomène. Rappelons aussi que 2010 a été l'année de «Grande Cause nationale de lutte contre les violences faites aux femmes».

Concrètement, quels sont les dispositifs mis en place en Côte-d'Or ?

En premier lieu, **la prise en charge des violences conjugales** s'est considérablement améliorée. Depuis que la préfecture de Côte-d'Or travaille avec Solidarité-femmes 21 et l'appui de l'organisme québécois «Option», des centaines de professionnels (policiers, gendarmes, avocats, médecins, travailleurs sociaux, médiatrices familiales) ont été formés à la prise en charge des violences conjugales et travaillent à présent en réseau. En 2001, 246 plaintes avaient été déposées. Du fait de l'excellent travail de réseau, davantage de femmes ont pu porter plainte depuis. Désormais, ce sont entre 450 et 500 plaintes qui sont déposées chaque année dont près de 60 % aboutissent à des poursuites.

Un numéro national utile en cas de violences conjugales :
le **3919**

En Côte d'Or, consultez le site :
http://www.bourgogne.gouv.fr/prefecture-de-bourgogne/drdfe

En second lieu, **les autres violences faites aux femmes ainsi que la prévention font l'objet d'actions spécifiques** comme, par exemple :

- «Feux tricolores», un travail de terrain et d'offre d'aides auprès des prostituées ;
- des actions de sensibilisation et la mise en œuvre de projets dans le domaine de la prévention par le collectif « Violence et genre »,
- la sensibilisation des professionnels aux risques encourus par des jeunes filles de mariages forcés ou de mutilations sexuelles par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Bourgogne.

LE DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE EN CÔTE D'OR

S'ENGAGER

Donner de son temps aux autres, agir pour le bien commun, vivre une expérience en servant l'intérêt de tous ?

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est un engagement qui permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans de s'investir dans une mission d'intérêt général auprès des associations et organismes publics qui oeuvrent pour des causes qui concernent chaque citoyen : l'environnement, la culture, la solidarité et le développement.

Le service civique peut durer de 6 à 12 mois dans les secteurs publics et associatifs, l'Etat prenant entièrement en charge l'indemnisation et la protection sociale de chaque jeune volontaire (environ 600 euros par mois).

Vous souhaitez accueillir un jeune ?

Pour plus d'informations (accompagnement des structures dans leur projet d'accueil de jeunes volontaires, mais également information et promotion du dispositif auprès des jeunes), nous vous donnons rendez-vous sur le site : **http://www.service-civique.gouv.fr/**

Vous pouvez aussi contacter la Direction départementale de la cohésion sociale de votre département et en particulier le service **Promotion de la Vie Associative et Renforcement du Lien Social (V.A.L.S).**

LE CONSORTIUM NOUVEAU EST ARRIVÉ

DÉCOUVRIR

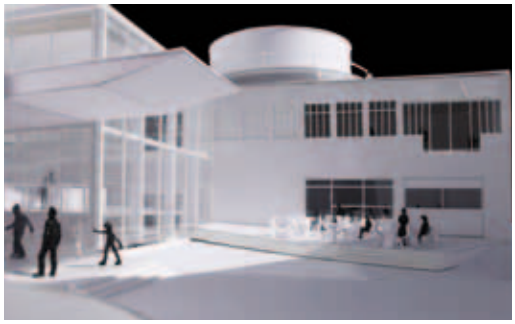

Depuis 1977, le Centre d'art contemporain le Consortium à Dijon développe une activité de production et de diffusion de l'art contemporain reconnue sur le plan international. Ses objectifs sont la production et l'exposition d'oeuvres contemporaines, l'enrichissement du patrimoine public en ce domaine, la promotion, la diffusion et la formation à l'art comme à la pensée d'aujourd'hui. Le Consortium s'inscrit également dans une démarche de réflexion et d'expérimentation dans le domaine de l'ingénierie culturelle et l'administration d'actions culturelles et artistiques liées aux arts vivants.

Outre la boutique de 500 m² qu'il occupe au 16 rue Quentin à Dijon, le centre d'art est propriétaire d'une usine désaffectée rue de Longvic, dont il a confié en 2008 la rénovation et l'extension à l'architecte japonais Shigery Ban et son associé français Jean de Gastines. Ce projet de plus de 5,5 millions d'euros est co-financé par l'Etat (27%), la ville de Dijon (15%), le Grand Dijon (14%), le conseil général de Côte d'Or (13%), le conseil régional de Bourgogne (11%) et des fonds européens FEDER.
Le Consortium finance également le projet et bénéficie de mécénat par le biais de la Fondation de Bourgogne (20%). Ce site, destiné à devenir un lieu de vie au service de l'art contemporain, sera ouvert au cours du second trimestre 2011 : il proposera des espaces dédiés aux expositions permanentes et temporaires et valorisera la collection du centre d'art, riche de plus de 300 oeuvres d'artistes contemporains internationaux. Le Centre d'art sera un plateau de rencontres et d'échanges entre artistes et public et proposera une salle pour les événements musicaux, notamment lors des festivals en Bourgogne, de Kill your Pop à Entre Cour et jardins, en passant par Tribu, TGV Generiq ou autre Why note…

SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

PROTÉGER

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est effectué chaque année par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Sur l'année 2009, une eau de bonne qualité a été desservie à 97% des bourguignons sur le plan bactériologique. Des mesures de prévention ou de traitement restent nécessaires dans certains secteurs où l'eau présente des traces de nitrates et de pesticides.

Toutes les données pour la région, par département et commune sont en ligne sur le site de l'ARS de Bourgogne (**www.ars.bourgogne.sante.fr**), rubrique « promouvoir la santé », « facteurs environnementaux ».

UN RÉGIME D'AUTORISATION SIMPLIFIÉE POUR LES ICPE

Jusqu'en avril 2010, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), au titre de leurs activités industrielles ou agricoles polluantes ou dangereuses, relevaient soit du régime de déclaration, soit du régime d'autorisation.

L'expérience a montré que l'instruction des demandes d'autorisation, procédure longue et complexe tant pour l'entreprise que pour l'administration, conduisait à prendre dans de nombreux cas des prescriptions qui auraient quasiment pu être énoncées en amont de l'étude d'impact, de l'étude de dangers et de la procédure d'enquête publique. Cette analyse a conduit l'administration en charge des installations classées à construire, à travers un large processus de concertation, un régime d'autorisation simplifiée, dit régime d'enregistrement, intermédiaire entre les régimes de déclaration et d'autorisation existants (ordonnance du 11 juin 2009 et décrets n° n° 2010-367 et 368 du 13 avril 2010)

Ce régime vise à la proportionnalité de l'action publique au regard des enjeux de chaque dossier instruit.

- Des prescriptions nationales sont édictées par le ministre en charge des installations classées par catégorie d'établissements et un guide de justification de conformité est disponible pour l'inspection des installations classées et le demandeur.
- A compter de la date du dépôt d'un dossier recevable, la décision doit intervenir dans les 5 mois qui suivent, prolongés de 2 mois sur arrêté motivé.
- La consultation du public est assurée par mise à disposition d'un dossier et d'un registre en mairie des communes concernées (1 km autour des installations) et la publicité de cette mise à disposition est assurée par affichage en mairie et sur site et par mise en ligne de la demande sur le site internet des préfectures.
- Cette procédure est conduite sans consultation des services ni du CODERST, sauf si des prescriptions particulières complétant les prescriptions générales sont souhaitées.

Les premières installations concernées par ce régime relèvent des domaines de la logistique (entrepôts, stations service, réfrigération, …), **du travail mécanique du bois du plastique et des métaux, de l'agroalimentaire** (caves, distilleries, …), **de la transformation des matériaux de construction.**

AGENDA

1ER AU 7 AVRIL 2011 : Semaine du développement durable

4 AU 10 AVRIL 2011 : Semaine de l'Industrie

24 AVRIL 2011 : Journée de la Déportation

8 MAI 2011 : Victoire du 8 mai 1945

9 MAI 2011 : Journée de l'Europe

10 MAI 2011 : Commémoration de l'Abolition de l'esclavage

L'Etat en Bourgogne – N°24 – Avril 2011
Numéro ISSN : 1772-7626
Consultable sur www.bourgogne.gouv.fr

Directeur de la publication : Anne Boquet
Directeur de la rédaction : Alexander Grimaud
Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Jean-François Cortot (Région de gendarmerie), Bernard Dufresne (DIRECCTE), Alix Dumont Saint-Priest (DREAL), Eric Frachebois (SGAR), Jean-François Guenin (DRJSCS), Caroline Lhote (ARS), Bernard Luc (SGAR), Patrick Thabard (SGAR), Chantal Thomas (DRFIP), Yannick Veysseyre (DRAAF).

Ont contribué à la rédaction des articles :

Rubrique « S'engager » : Véronique Cazin, DDCS

Rubrique « Simplifier » : Jean-Yves Durel et Philippe C hartier (DREAL)

Rubrique « Agir » : Anne Thierry, DDCS (Droits des femmes)

« Arrivées, départs » : Emmanuelle François et Sophie Boyer (Préfecture Saône-et-Loire), Maylis Dessaut (Préfecture de la Nièvre), Céline Benoist (Préfecture de l'Yonne).

Composition : Digital Concept
Impression : ICO

ARRIVÉES, DÉPARTS…

BOURGOGNE :

> **Mme Monique CAVALIER** a été nommée Directrice générale de l'Agence Régional de Santé de Bourgogne le 23 février 2011. Elle succède à Mme Cécile COURREGES.

SAÔNE-ET-LOIRE :

> **M. François PHILIZOT**, préfet de Saône et Loire, a succédé le 12 janvier 2011 à M. Thierry LATASTE.

> **M. Jean-François TRIOULAIRE**, sous-préfet de Charolles, a succédé le 13 décembre 2010 à Mme Jackie LEROUX-HEURTAUX.

> **M. Jacques HAVARD-DUCLOS** a été nommé sous-préfet de Chalon-sur-Saône le 8 février 2011. Il succède à M. Jean-Noël HUMBERT.

YONNE :

> **M. Jean-Paul BONNETAIN**, préfet de l'Yonne, a succédé le 10 janvier 2011 à M. Pascal LELARGE.

NIEVRE :

> **M. Yves CASTEL**, directeur départemental des territoires, a succédé le 1er février 2011 à M. Patrick BOURVEN.

L'Etat EN BOURGOGNE

LA RÉVISION GÉNÉRALE des POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP) et la RÉFORME de l'ADMINISTRATION TERRITORIALE de l'ÉTAT : UN AN APRÈS

DOSSIER SPÉCIAL N°24

révision générale des politiques publiques

La nouvelle organisation des relations entre le niveau régional et départemental de l'État

La réforme de l'administration territoriale de l'État, dont les nouveaux rouages ont été mis en place avec notamment la création des Directions départementales interministérielles (DDI) en début d'année 2010, est désormais effective.

De nouvelles relations ont été installées entre le niveau régional de l'État, celui du pilotage et de l'animation des politiques publiques et le niveau départemental, celui de la mise en œuvre de celles-ci au plus près des besoins de la population.

Différents principes guident ces nouveaux modes relationnels :

- Les DDI, placées sous l'autorité des préfets de département entretiennent des relations structurées avec les directions régionales, en charge notamment de l'organisation de réunions métiers les concernant ;
- Les sous-préfets se voient confier des missions régionales en matière d'ingénierie territoriale sur des sujets tels que le développement des territoires ruraux ou le suivi des dossiers financés par les fonds européens ;
- Des conférences budgétaires animées par le SGAR associant les directions régionales, les Préfectures et les DDI se tiennent régulièrement pour assurer la répartition optimale des moyens humains et de fonctionnement de ces directions départementales ;
- Enfin, le comité d'administration régionale (CAR) qui réunit sous la présidence de la préfecture de région les préfets de départements, le recteur d'Académie, la direction régionale des finances publiques, la direction générale de l'agence régionale de santé et les cinq directeurs régionaux est le lieu même d'expression de la collégialité régionale.

Une illustration de la nouvelle organisation des relations entre l'échelon régional et départemental : les UT DIRECCTE

Pour mener à bien ses actions de proximité, ciblées au plus près des acteurs concernés, la DIRECCTE dispose d'une Unité Territoriale dans chacun des quatre départements de la région, partie intégrante de la direction régionale. Il ne s'agit pas d'un second niveau de déconcentration mais du niveau de proximité centré sur le déploiement opérationnel des politiques au plus près des usagers. **Dans leurs interventions auprès des entreprises et des salariés, se matérialise le lien entre les politiques du travail et de l'emploi.** Les Unités Territoriales participent pleinement à la définition de la stratégie régionale, notamment au travers de la participation de leurs responsables au comité de direction régional. La mise en œuvre de leurs missions s'exerce dans le cadre d'orientations et selon un pilotage conduit sous la responsabilité du directeur régional. Le directeur de l'unité territoriale, interlocuteur du préfet de département, participe à ce titre au collège des chefs de service. Sous son autorité fonctionnelle, il est également l'interlocuteur des autres administrations de l'État, des collectivités territoriales et des autres partenaires départementaux (chambres consulaires, représentants des partenaires sociaux, agences, associations et média …).

Leurs domaines d'intervention sont l'inspection du travail, l'information sur les entreprises du territoire, l'intervention en cas de crises, l'impulsion, la régulation, et le suivi sur le champ de l'emploi (accès à l'emploi), l'appui au développement économique et de l'emploi, la liaison avec les partenaires sociaux pour développer le dialogue social sur le territoire, et enfin la participation aux politiques interministérielles.

À la DREAL, une approche des risques regroupée pour une efficacité renforcée

La création de la DREAL Bourgogne a été l'occasion de regrouper tous les personnels travaillant dans le domaine de la prévention des risques à l'échelle régionale.
Les équipes, exerçant leurs missions précédemment en DIREN, pour les risques naturels et hydrauliques, et en DRIRE, pour les risques technologiques, sont réunies dans un même service.
C'est l'occasion d'une mise en commun de compétences spécialisées, de méthodes de travail harmonisées et d'une capitalisation des bonnes pratiques. Qu'il s'agisse de l'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ou du pilotage des plans de prévention des risques industriels (PPRI) avec les DDT, les agents partagent les mêmes problématiques : élaboration de cahiers des charges, consultations, concertations, recueil de données,…
La synergie créée par ce rapprochement renforce donc l'efficacité des équipes et consolide la vision transversale de l'État sur le territoire concernant la thématique risques.
Et pour les partenaires et usagers, désormais ce sera plus simple : **un interlocuteur unique, la DREAL.**

Emploi et Développement économique : l'action du pôle 3E de la DIRECCTE

Le pôle 3E (Entreprises, Emploi, Économie) est au cœur de trois grands enjeux :

- **soutenir la création et le développement des entreprises et la compétence des salariés dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi,**
- **anticiper et accompagner les mutations économiques,**
- **accompagner les demandeurs d'emploi et les personnes les plus exposées au risque d'exclusion du marché du travail, notamment en améliorant l'efficacité du service public de l'emploi.**

Le Pôle 3E anime les politiques de soutien au développement des entreprises et de l'emploi, met en œuvre les politiques sectorielles, territoriales ou individuelles pour l'adaptation des emplois et des compétences aux besoins des entreprises, l'accès des actifs à la qualification et l'insertion des publics en difficulté. L'action du pôle concerne tous les secteurs (industrie, services, tourisme, commerce, artisanat) et les entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, Groupes). Ses missions, visant principalement les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi, font appel à quatre grandes catégories de compétences : observation et analyse économique, conseil et animation, gestion de procédures d'aides et contrôle de la formation professionnelle. **Le pôle 3E assure un pilotage régional des activités en capitalisant sur les expériences des Unités Territoriales et en harmonisant les bonnes pratiques.** Il définit les priorités d'actions et relaie les orientations du niveau national en les croisant avec les besoins spécifiques de la Bourgogne.

En 2011, les priorités d'actions du Pôle 3E consistent à structurer les filières industrielles, soutenir le commerce, l'artisanat et les services, organiser la filière tourisme, comme leviers de cohésion territoriale, accompagner les mutations économiques des bassins en difficulté, contribuer à la qualification et l'adaptabilité des salariés bourguignons, lutter contre le chômage, particulièrement chez les chômeurs de longue durée et les seniors, en maintenant l'effort pour les jeunes à bas niveau de qualification.

Le pôle agira sur tous les leviers possibles de compétitivité : innovation, international, intelligence économique, capital humain, attractivité du territoire

La création d'un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement

« Le logement d'abord » est une politique qui s'organise au niveau départemental afin que chaque citoyen en situation d'urgence trouve une réponse à sa demande de logement sans, même à titre transitoire, être obligé de passer par un centre d'hébergement.

La clé de réussite de cette action de solidarité et de fraternité est le changement de posture de tous les intervenants en matière de logement. Les travailleurs sociaux en contact avec nos concitoyens les plus fragiles sont tous mobilisés en faveur du droit au logement. En Bourgogne, ce changement de posture est bien réel puisque, sous l'impulsion des préfets, la mise en place des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), plateformes de traitement des demandes, est une réussite. Son financement par l'État s'ajoute aux financements déjà installés, notamment les centres d'appel d'urgence sociale « N° 115 ». Les préfets disposent avec le SIAO d'une information en temps réel, notamment sur les personnes qui n'ont pas obtenu de réponse à leur demande.

Les acteurs terrain peuvent optimiser leur gestion par ce système global d'information sur l'ensemble des besoins liés au logement ou à l'hébergement.

La rénovation urbaine en Côte-d'Or

Destruction de l'immeuble François Rude, le 03.11.2010 à Chenôve (21)

La rénovation urbaine des quartiers « politique de la ville » de l'agglomération dijonnaise est dans sa phase opérationnelle.
Le véritable objectif est de faire de ces quartiers des «morceaux de ville ordinaires», en mettant fin notamment à leur relégation, parfois, sur les plans économique et social, voire celui de la sécurité et de la tranquillité publiques. Or les écarts socio-économiques avec les autres quartiers de l'agglomération ne sont pas encore comblés.
Il s'agit donc de rebondir sur la dynamique créée autour de la rénovation urbaine, préalable indispensable, pour avoir **l'ambition d'une rénovation urbaine et sociale de ces quartiers** ; et d'abord, de passer d'un «appel à projets» annuel, dans le cadre du CUCS (Contrat Annuel de Cohésion Sociale), à une véritable démarche projet de « rénovation sociale ».

Cette ambition est réaliste, car dans le prolongement des initiatives et actions actuellement menées pour le développement socio-économique de ces quartiers.
Elle est réaliste aussi, au vu de la qualité du dispositif partenarial local, de la forte implication des différents acteurs (ANRU, Acsé, conseils régional et départemental, agglomération dijonnaise, villes, bailleurs sociaux, associations, etc.), et de la plus value apportée par les délégués du préfet dans les quartiers.

Ce renforcement des politiques publiques en faveur des quartiers défavorisés est un des résultats importants de la nouvelle organisation mise en place par le préfet de la Côte d'Or dans le cadre de la «RGPP».

Elle a été permise par la forte implication et la vision transversale de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) sur la politique de la ville, et le travail interministériel important réalisé dans ce cadre.
Des initiatives fortes ont été prises par le préfet pour permettre à cette DDI d'aller en ce sens, qu'il s'agisse du positionnement des délégués du préfet au sein des équipes de la DDCS, ou de la désignation, auprès de lui, du directeur de la DDCS comme délégué territorial adjoint à la fois de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de l'Acsé (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances).

L'État en

Préfète de la ré
M. Anne

SGAR : M. François ROCHE-BRUYN, secrétaire
- appui du préfet de région dans le pilotage des pol des services régionaux
- pilotage et mise en œuvre des programmes europ
- animation des dispositifs d'études et évaluation
- mise en œuvre des politiques territoriales et contra et de la communication
- organisation des mutualisations (immobilier de l'É

DREAL : M. Georges REGNAUD, directeur
- développement durable
- protection et gestion des ressources et du patrimo
- politique du logement et des constructions durabl
- prévention des risques industriels et naturels
- politique des transports

DIRECCTE : Mme Isabelle NOTTER, directrice
- entreprises, emploi, économie : politique de l'emp et compétitivité des entreprises intelligence écono et artisanat, développement touristique
- politique du travail, pilotage, appui technique et j au travail, dialogue social
- concurrence, consommation, répression des fraud

DRAAF : M. Jean-Roch GAILLET, directeur
- animation de la politique de développement économique agricole et rurale
- politique alimentaire dont contrôle des végétaux et animaux
- politique communautaire relative aux filières agricoles
- organisation de l'enseignement technique agricole

DRJSCS : M. Philippe MICHEL, directeur
- politiques de cohésion sociale, jeunesse et vie associative
- politiques sportives
- formations, certifications, professions, emplois

DRAC : M. Bruno CHAUFFERT-YVART, directeur
- patrimoine et architecture
- action artistique et culturelle

RÉGION DE GENDARMERIE : Général Jean-Robert BAUQUIS

services placés sous l'autorité du préfet de région

L'État en d

Préfète de la Côte-d'Or
Mme Anne BOQUET

Secrétaire générale
Mme Martine JUSTON

Directeur de cabinet
M. Alexander GRIMAUD

Sous préfète de Beaune
Mme Évelyne GUYON

Sous préfète de Montbard
Mme Cécile LEGRAND

Direction de la Citoyenneté
Direction des collectivités locales
Direction des ressources
Direction de la sécurité intérieure

www.bourgogne.gouv.fr

DDT
(**D**irection **D**épartementale des **T**erritoires) :
Jean Luc LINARD, directeur

DDPP
(**D**irection **D**épartementale de la **P**rotection des **P**opulations) :
Pierre AUBERT, directeur

DDCS
(**D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale) :
François BORDAS, directeur

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : François PERRAULT
Groupement de gendarmerie : Colonel Christian JANUS

UT DREAL : Yves LIOCHON
UT DIRECCTE : Patricia BARTHELEMY
UT DRAC : Jean-Michel MAROUZE

Délégation territoriale ARS : Yves RULLAUD
Inspecteur d'académie : Annaïck LOISEL

Préfet de la Nièvre
M. Nicolas QUILLET

Secrétaire général
M. Michel PAILLISSE

Directrice de cabinet
Mme Emmanuelle FRESNAY

Sous préfet de Château Chinon
M. Edgar BENSAMOUN

Sous préfet de Clamecy
M. Jean ALMAZAN

Sous préfète de Cosne sur Loire
Mme Marina MURARO

Direction des services du cabinet
Direction du pilotage interministériel et des moyens
Direction de la réglementation et des collectivités locales

www.nievre.gouv.fr

DDT
(**D**irection **D**épartementale des **T**erritoires) :
Yves CASTEL, directeur

DDCSPP
(**D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale
et de la **P**rotection des **P**opulations) :
Murielle LIZZI, directrice

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : Xavier LAFFITTE
Groupement de gendarmerie : LT Colonel Serge JAVON

UT DREAL Yonne/Nièvre : Laurent DENIS
UT DIRECCTE : Jean-Marc GALLAND
UT DRAC : Philippe LAMOURERE

Délégation territoriale ARS : André LORRAINE
Inspecteur d'académie : Daniel BOUVARD

Les unités territoriales (UT) sont des services qui relèvent des directions régionales (DREAL, DIRECCTE, DRAC
Les délégations territoriales de l'ARS relèvent de la direction générale de l'ARS Bourgogne et accomplissent des missions

n région

gion Bourgogne
BOQUET

e général
itiques publiques et coordination de l'action

éens

actuelles, technologies de l'information

tat, appui gestion RH, achats)

ine naturels
es

loi et de la formation, développement industriel
mique, commerce extérieur, commerce

uridique de l'inspection du travail fusionnée, santé

es et métrologie

DRFIP : Mme Gisèle RECOR, directrice
- fiscalité des entreprises et des particuliers
- missions cadastrales et de publicité foncière
- tenue des comptes de l'État et des collectivités locales
- contrôle et mise en œuvre de la dépense de l'État
- expertise économique
- politique immobilière de l'État et gestion du domaine

RECTORAT : Mme Florence LEGROS, recteur
- pilotage de la politique nationale en matière d'éducation
- organisation des moyens administratifs d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- harmonisation et suivi des établissements d'enseignement supérieur

Agence Régionale de Santé : Mme Monique CAVALIER, directrice générale
- promotion de la santé et prévention
- veille et sécurité sanitaire
- organisation des soins hospitaliers et ambulanciers
- politique des soins
- accompagnement médico-social

agences et services régionaux de l'État apportant leur concours
au préfet de région dont les directeurs siègent en CAR

épartement

Préfet de Saône-et-Loire
M. François PHILIZOT

Secrétaire générale
Mme Magali SELLES

Directeur de cabinet
M. Hervé TOURMENTE

Sous préfète d'Autun
Mme Claude DULAMON

Sous préfet de Charolles
M. Jean-Philippe TRIOULAIRE

Sous préfet de Chalon-sur-Saône :
M.Jacques HAVARD-DUCLOS

Sous préfet de Louhans :
M. Benjamin ALLA

Mission des politiques interministérielles
Direction des libertés publiques et de l'environnement
Direction des ressources humaines et des moyens
Direction des relations avec les collectivités locales

www.saone-et-loire.gouv.fr

DDT
(**D**irection **D**épartementale des **T**erritoires) :
Monique NOVAT, directrice

DDPP
(**D**irection **D**épartementale de la **P**rotection des **P**opulations) :
Anne LE HY, directrice

DDCS
(**D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale) :
Martine CHARRIER, directrice

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : Jean-Louis CHAPUIS
Groupement de gendarmerie : Lt Colonel Philippe WATREMEZ

UT DREAL : Patrick ROBINEAU
UT DIRECCTE : Marc AMEIL
UT DRAC : Christophe GRANGE (par intérim)

Délégation territoriale ARS : Geneviève FRIBOURG
Inspecteur d'académie : François BOURGUIGNON

Préfet de l'Yonne
M. Jean-Paul BONNETAIN

Secrétaire général
M. Patrick BOUCHARDON

Directrice de cabinet
Mme Mireille LARREDE

Sous préfet d'Avallon
M. Mourad CHENAF

Sous préfet de Sens :
M. Raymond YEDDOU

Direction de la citoyenneté et des titres
Direction du management et des moyens
Direction des collectivités et des politiques publiques
Mission d'appui au pilotage

www.yonne.gouv.fr

DDT
(**D**irection **D**épartementale des **T**erritoires) :
Yves GRANGER, directeur

DDCSPP
(**D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale
et de la **P**rotection des **P**opulations) :
Yves COGNERAS, directeur

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : Gérard CARDALLIAGUET
Groupement de gendarmerie : Lt Colonel Olivier LE BIANIC

UT DREAL Yonne/Nièvre : Laurent DENIS
UT DIRECCTE : Jeanne HARBONNIER
UT DRAC : Olivier CURT

Délégation territoriale ARS : Pierre GUICHARD
Inspecteur d'académie : Claude PICANO

C) et accomplissent des missions de niveau régional sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département
s de niveau départemental qui pour certaines d'entre elles sont sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département

Mutualisation des fonctions support des services de l'Etat

Outre des économies de moyens, il s'agit pour les services de l'Etat de **gagner en efficience, en regroupant différentes fonctions internes.**
C'est le sens des orientations des futurs schémas de mutualisation qui doivent être finalisés avant le 30 juin 2011 tant au niveau régional qu'au niveau départemental.
Dans ce cadre et sous contrôle d'une instance nationale de mutualisation, la région Bourgogne au même titre que deux autres régions s'est engagée dans une démarche pilote de préparation du schéma régional.
Avec l'appui de la direction générale de la modernisation de l'Etat, les six fonctions support majeures, Achats, Finances, Ressources Humaines, Communication, Archives (les fonctions juridique et informatique sont gérées par des missions particulières en administration centrale) ont fait l'objet d'un diagnostic de la situation, des moyens consacrés et de l'organisation déployée.
Le travail conduit pendant près de trois mois au travers d'entretiens et d'ateliers d'échanges mis en place avec les services et directions a permis également de dégager des principes d'organisation permettant de proposer des pistes de mutualisation.

La mise au point, à partir des réflexions conduites, du schéma régional pour la Bourgogne et des quatre schémas départementaux est actuellement en cours.

La mise en œuvre, un an après son lancement, de la nouvelle politique immobilière de l'État

Un patrimoine réparti sur moins de surfaces, mieux entretenu, moins cher et davantage fonctionnel : c'est tout l'enjeu de la nouvelle politique immobilière de l'État, lancée en 2009.

A Dijon, la DREAL et la DIRECCTE s'installeront dans un immeuble en location boulevard Voltaire; en Saône et Loire, la Cité administrative en cours de rénovation accueillera deux directions départementales interministérielles; dans la Nièvre, les deux DDI sont désormais installées dans leurs locaux; dans l'Yonne, la DDCSPP est regroupée dans un seul et même bâtiment.

D'autres restructurations immobilières vont désormais concerner, dans le cadre des Schémas pluriannuels de stratégie immobilière, des administrations telles que les Finances, les Douanes et la Justice.
Une politique volontariste d'entretien du patrimoine de l'État, qu'il soit propriétaire ou locataire, accompagnera ces évolutions immobilières avec pour objectif de rationaliser les besoins en fonction des urgences avérées et en recherchant les économies pouvant être obtenues par l'adhésion à des marchés nationaux ou régionaux ainsi qu'une plus forte mutualisation entre services.

Nombre de bâtiments de l'Etat en Bourgogne

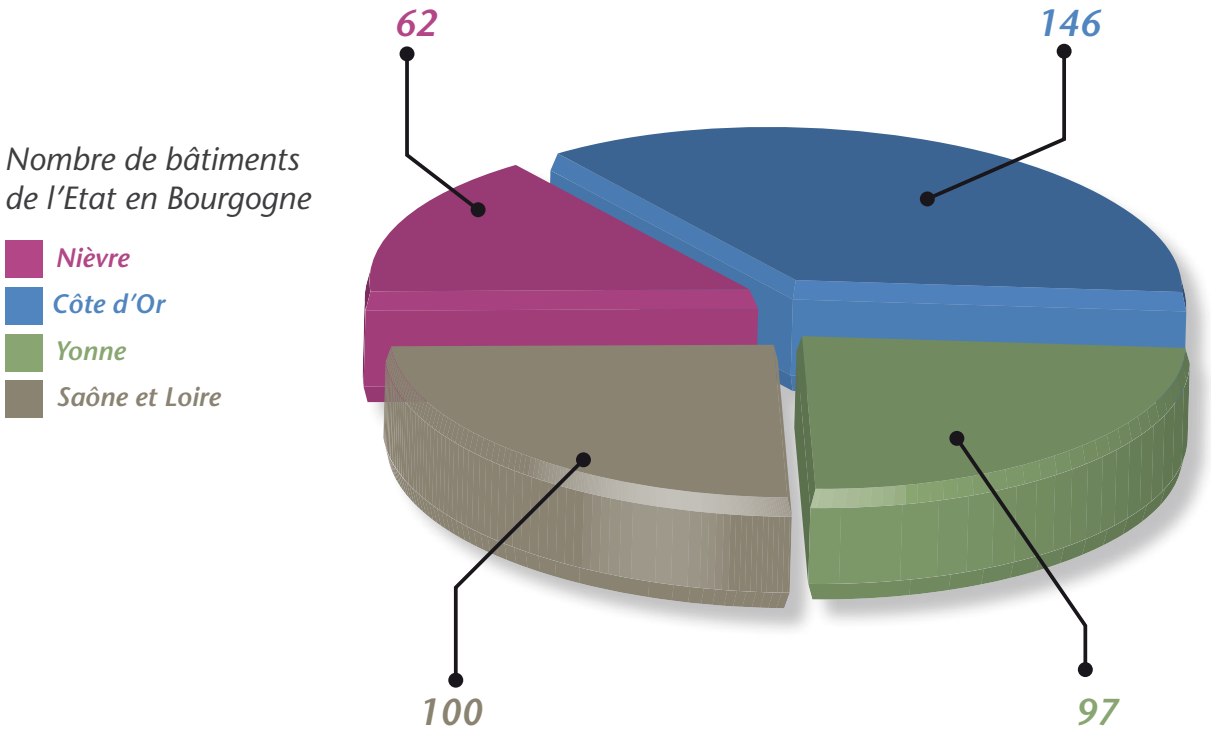

L'impact en termes de ressources humaines de la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE)

Au delà des aspects « organiques », une grande partie de la réussite de la réforme de l'administration territoriale de l'État repose sur la **mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines adaptée aux nouveaux enjeux du service public**.

La réorganisation des services déconcentrés résultant de la révision générale des politiques publiques (RGPP) appelle en effet des évolutions quantitatives et qualitatives des emplois (du fait des transferts de personnels vers les collectivités territoriales[1], de la suppression de certaines missions, des mutualisations entre services de l'État...) qui doivent se traduire par des reclassements et des changements de métiers d'une ampleur sans précédent.

Afin de piloter cette « manœuvre RH » particulièrement délicate, le secrétariat pour les affaires régionales (SGAR) peut s'appuyer, depuis le mois de septembre 2009, sur une plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines. **L'objectif est de tirer le meilleur parti de la ressource humaine travaillant dans le bassin d'emploi bourguignon en construisant une approche transversale, interministérielle, des enjeux de gestion prévisionnelledes ressources humaines (GPRH) propres à chaque service.**

De manière concrète, ces orientations se traduisent par l'émergence d'une stratégie régionale permettant de piloter l'allocation des ressources humaines en fonction :

- du degré de priorité à accorder aux différentes missions sur le territoire ;
- de la répartition, jugée la plus pertinente, de ces mêmes missions entre les différents niveaux d'administration (régional / départemental).

Dans un contexte budgétaire contraint, cette réforme de la GRH publique, annoncée dans le livre blanc sur la fonction publique publié en 2008, vise à garantir aux citoyens, et aux partenaires de l'État, que les ressources humaines seront réparties de la manière la plus pertinente possible, en cohérence avec les objectifs stratégiques de l'État définis dans le PASE.

1- *Cas, par exemple, des ouvriers des parcs auto et ateliers des directions départementales des territoires (DDT) transférés vers les conseils généraux.*

L'amélioration du service résultant de la fusion trésor/impôts en Bourgogne

POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

La mise en place du guichet fiscal unique est le chantier emblématique de la fusion des deux anciens réseaux de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

▲ *Un nouvel accueil pour le public*

Ses trois composantes sont, depuis le 1er septembre 2010, totalement déployées sur le département :

- **un accueil fiscal de proximité** (dans les trésoreries situées dans des communes où il n'existait pas de centre des impôts).
- **des services des impôts des particuliers** (fusion dans une même commune de la trésorerie et du centre des impôts pour assurer à l'usager un accueil centralisé lui permettant de trouver une réponse à l'ensemble de ses interrogations).
  Six SIP ont ainsi été créés entre le 1er avril 2009 et le 1er juillet 2010.
- **un pôle de recouvrement spécialisé** dans le recouvrement des créances complexes

Ces nouvelles structures assurent à l'usager de disposer en un seul lieu de toute l'information sur son dossier fiscal grâce à une mutualisation des connaissances et des compétences des agents des deux anciennes directions.

POUR LES COLLECTIVITÉS : UN RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DE SERVICE RENDU AU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le trésorier devient un interlocuteur privilégié des collectivités avec lesquelles des conventions partenariales sont conclues, la garantie de la qualité des comptes publics étant une cible de qualité (94,3% des comptes de gestion 2009 remis aux ordonnateurs au 15 mars 2010).

LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CÔTE-D'OR, CRÉÉE LE 6 JUILLET 2009.

Issue de la fusion de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux de la Côte-d'Or, la DRFIP est implantée à Dijon et dirigée par un administrateur général des finances publiques.

Elle emploie plus de 1000 agents et est organisée en 3 pôles pilotés par des administrateurs des finances publiques :

> Le pôle « gestion fiscale » chargé de l'assiette, du recouvrement, du contrôle et du contentieux de la fiscalité des professionnels et des particuliers ;

> Le pôle « gestion publique » chargé des missions effectuées auparavant par la trésorerie générale pour le compte de l'Etat et des collectivités locales ;

> Le pôle « pilotage et ressources humaines » chargé de la gestion des ressources humaines et des moyens matériels et de la stratégie.

Cette nouvelle direction a trois missions :

- offrir un service complet et pro-actif à l'attention des élus locaux, qui expriment une attente forte en matière de conseil budgétaire et fiscal ;
- assurer un service de qualité à tous les usagers en matière fiscale ;
- être un interlocuteur privilégié et incontournable de la vie économique locale.

Direction régionale des finances Publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or

Mission départementale d'Audit

Mission Maîtrisé des activités et des risques
Dominique PONSARD - AFIP

Mission contrôle budgétaire régional
Alain MAUCHAMP - AFIP

GISÈLE RECOR
Directrice Régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or, administratriice générale des Finances publiques

Mission Communication
Jean-François GUILLOT - IP

Mission politique immobilière de l'Etat
Didier LINGLET - CH

Département informatique du Trésor
Jean-Laurent LIBES - IP

Secrétariat de direction

PÔLE DE LA GESTION FISCALE
Pierre VERGUIN - AFIP

- Assiette et recouvrement de la fiscalité des particuliers, des amendes et des missions foncières et patrimoniales. — **Bernatd MAISON** — DIR - DIV
- Affaires juridiques, contentieux (assiette) — **Valéry JEANNIN** — DIR - DIV
- Assiette et recouvrement de la fiscalité des professionnel, du contrôle fiscal et de la contribution à l'audiovisuel public — **Éric BOURSON** — DIR - DIV

PÔLE DE GESTION PUBLIQUE
Gilles MARCHAL - AFIP

- Secteur public local — **Amelle DURBY** — DIR - DEP
- Action expertise économique et financières — **Jean-Luc GRAND-JACQUET** — DIR - DEP
- Comptabilité, Produits divers et Services Financiers — **Jean-Paul BREGEOT** — RP
- Dépenses de l'État — **Étienne SAID** — RP
- Missions domaniales — **Marie-Claude LUDDENS** — DIR - DEP

PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES
Jean-Marie VINCENT - AFIP

- Gestion des ressources humaines et de la formation professionnelle — **Philippe VILLIER** — RP
- Budget Logistique Immobilier — **Yves PIGETVIEUX** — TP
- Stratégie et pilotage ACMO — **Guillaume MERTZWEL-LER** — DIR. DIV.
- Centre des services partagés CHORUS — **Marie-Noelle BOCHOT** — RP

révision générale des politiques publiques